DIRECTeck
Le spécialiste du teck d'Asie

Communiqué de presse • 15 fevrier 2022

Directeck devient **le spécialiste du teck d'Asie** !

Dans le cadre du Règlement sur le Bois de l'Union Européenne (RBUE), Directeck, après avoir importé du teck de Birmanie pendant plus de 15 ans, a choisi de s'approvisionner dans différents pays d'Asie et de sélectionner les meilleurs tecks pour assurer la satisfaction de ses clients.

Il s'avère que le teck (Tectona grandis) est un bois précieux. Néanmoins, il ne s'agit pas d'une essence de bois protégée par le **CITES**. Il pousse en abondance dans toutes les régions tropicales (Asie, Afrique, Amérique du Sud et Centrale). La Birmanie est réputée pour la qualité de son bois pour la construction navale grâce à son expertise et sa technique de gestion et d'entretien des forêts. Le commerce du teck est en Birmanie un monopole d'état géré par MTE (Myanma Timber Enterprise).

À présent, Directeck est soumise à l'application d'une **diligence raisonnée** : **RBUE 995/2010.**

L'objectif de la loi est de combattre le commerce du bois récolté illégalement. Les autorités demandent d'**estimer le risque d'illégalité** des importations et de démontrer que celui-ci est modéré ou faible, prouvant que le teck a de fortes chances d'être exploité légalement dans le pays d'origine. Plusieurs mesures peuvent être adoptées : procéder à des contrôles supplémentaires, entretenir une relation stable et régulière avec le vendeur, obtenir des documents par des organismes indépendants tiers, ... C'est une **mise en place de moyens et une obligation de traçabilité.**

En 2018, la DREAL a contrôlé les importations de Directeck. Celle-ci a pris contact avec ses fournisseurs en Birmanie, a rencontré des concurrents importateurs européens et a consulté des avocats du droit de l'écologie, afin de se conformer au règlement.

Par la suite, le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) et la société de contrôle Double Helix ont organisé une réunion en Birmanie avec des producteurs locaux et importateurs européens dont Directeck. Le but étant de mettre en relation les parties prenantes pour **conformer le commerce aux règles du RBUE**. Directeck a pu, avec son partenaire birman et la société de contrôle, mettre en place une traçabilité ainsi qu'obtenir tous les documents demandés par l'UE, les certifier et les faire valider par Double Helix.

Cependant, l'UE n'a pas attribué d'agrément à la société Double Helix, malgré sa proposition de **système de traçabilité génétique** du bois et des forêts, qui va au-delà de ce qui est demandé par le RBUE. Ce système a été testé par un importateur suédois et fait jurisprudence en Europe. Le coup d'état en Birmanie de février 2021, a mis un frein aux démarches de Double Helix.

Un arrêté du 21 juin 2021 demande **la garantie qu'aucun fonds ne parvienne à la junte militaire birmane** ainsi qu'à trois entreprises dont MTE. C'est pourquoi, Directeck a stoppé toutes ses commandes en Birmanie et **devient spécialiste en teck d'Asie.**

Dès que la situation sera propice, **Directeck reviendra à ses origines** : le teck de Birmanie.

Le service communication et relations presse

www.directeck.fr
+33 (0)4 73 91 24 97 • serviceclient@directeck.fr